



# **REGLEMENT GENERAL ET CONDITIONS DE VENTE**

## **3eme Rallye « ENTRE 2 MERS » / 8 - 12 Octobre 2018**

### **1) ORGANISATEUR**

CYRIL NEVEU PROMOTION - C.N.P.  
 14 rue Anatole France La Défense 92800 PUTEAUX - France  
 Siret : 342 752 656  
 Code APE : 8551 Z  
 TVA intercommunautaire : FR71342752656  
 Tel + 33 (0)6 80 96 57 85  
 Website : www.rallye-entre2mers.com  
 Email : info@cyrilneueupromotion.com

### **2) COMITE D'ORGANISATION**

- Président Exécutif et Directeur de l'épreuve : Cyril NEVEU
- Event Manager : Aurélien HAMART
- Responsable Réceptif : Françoise BERNARD
- Relations Concurrents : Barbara PORRET
- Chargée de Presse : Florent VIENNEY

### **3) VEHICULES ADMISSIBLES**

Rallye pour Voitures historiques, de Collection et Supercars

Les véhicules admis à prendre le départ doivent être du Rallye, Sport ou Grand Tourisme d'après guerre jusqu'à 1986 (classe 1 à 5).

Les Supercars fabriquées entre 1986 et 2018 (classe 6) sont également acceptées sur décision de l'Organisateur.

La participation se fait sur invitation de l'Organisateur.

L'Organisateur se réservant le droit de refuser tout véhicule sans devoir justifier son refus.

Les véhicules doivent être conformes au Code de la route.

Les participants doivent veiller au bon état général de leur auto, pneus, freins, éclairage, ceintures de sécurité, si obligatoires en fonction de l'année-modèle. **L'extincteur est obligatoire.** Le changement de véhicule inscrit est soumis à l'autorisation préalable de l'Organisateur.

### **4) PARCOURS SUR ROUTE**

Quatre étapes sur quatre journées, 1200 km de routes asphaltées.

Les participants doivent respecter l'itinéraire décrit dans le road-book, sans contrainte de moyenne ou de temps impartis.

Une feuille de pointage est présentée par le concurrent aux Contrôles de Passage (CP).

Les participants empruntent des routes ouvertes à la circulation : ils doivent respecter le Code de la route.

Les consignes de sécurité figurent sur le road-book remis à chaque participant.

### **5) SESSIONS DE ROULAGE SUR CIRCUIT**

Le Rallye Entre 2 Mers propose 2 sessions de roulage sur circuit (Circuit de Pau-Arnos et Circuit du Grand-Sambuc)

Les sessions de roulage sur circuit sont d'une durée de 15 minutes par véhicule et ont lieu par groupe de véhicules

**- 15 véhicules maximum sur les circuits**

Le départ de chaque session est donné par présentation du drapeau vert et s'achève sur présentation du drapeau à damiers.

Toute entrée sur la piste et sortie s'effectue en empruntant la « pitlane » (ligne des stands)

### **6) CLASSEMENTS ET PENALISATIONS**

Le classement s'établit en fonction d'éventuelles pénalisations routières.

Aucune vitesse imposée, moyenne ou temps impartis sur route n'interviennent dans le classement.

Le Rallye ENTRE 2 MERS se déroulant sous le signe de la convivialité, aucune réclamation ne sera acceptée.

Le Classement sera comptabilisé en points, le vainqueur de l'épreuve étant celui dont le nombre de point est le plus faible.

Les épreuves de classement seront proposées aux participants lors de chaque étape, sous différentes formes.

#### **• Les questionnaires lors des Contrôles de Passage (CP) sujets à un Coefficient multiplicateur x1**

- 1 bonne réponse = 0 points de pénalisation
- 1 mauvaise réponse (questions à réponses textes ou chiffrées) = écart avec la bonne réponse comptabilisé en points de pénalisation (limitée à 1000 points par mauvaise réponse)
- \* Pour toute absence au contrôle de passage et/ou manquement de réponses à un questionnaire, la pénalisation est de 1000 points

#### **• Les épreuves sur circuit sujettes à un coefficient multiplicateur x2**

- Les concurrents sont libres d'effectuer un nombre illimités de tours de circuit durant la session (jusqu'à présentation du drapeau à damiers)
- Les « temps » sont relevés sur la ligne de départ / arrivée du circuit et chronométrés au dixième de seconde par la société BLUNIK
- Le classement est établi sur le principe de la régularité
- L'ensemble des tours est retenu pour chaque concurrent (hors tour d'entrée et de sortie du circuit) afin de calculer les temps moyen réalisé par tour, sur la totalité des tours réalisé (avec un minimum de 3 tours)
- Toute avance ou retard entre les tours réalisés et le temps moyen est comptabilisée pour établir le classement
- Chaque seconde pleine (avance ou retard) est égale à 100 points de pénalisation, 1 dixième de seconde correspondant à 10 point.
- Pour toute absence/manquement à une épreuve sur circuit, la pénalisation forfaitaire est de 3000 points

### **7) ASSISTANCE MÉCANIQUE\***

Une équipe de mécaniciens professionnels et un véhicule balai assurent l'assistance mécanique sur tout l'itinéraire et aux arrivées des étapes.

Le remorquage est inclus dans les droits d'engagement en cas de panne irréparable par notre équipe de mécaniciens jusqu'à l'arrivée de l'étape ou dans un dépôt sécurisé. Un véhicule de courtoisie est fourni (selon les véhicules disponibles).

Le PC Course est joignable en permanence et coordonne les aides et secours.

\*se référer également à l'Art.20 concernant la renonciation à recours à l'égard de CNP

**8) TRANSFERT DES BAGAGES\***

Les participants qui le souhaitent, peuvent confier leurs bagages et leurs clubs à l'équipe d'organisation qui les transportera du départ à l'hôtel de l'étape.  
\*se référer également à l'Art.20 concernant la renonciation à recours à l'égard de CNP

**9) HÉBERGEMENT**

A chaque étape, un soin particulier est porté à l'hébergement afin de garantir le meilleur confort et la plus grande convivialité à tous les participants.

**BIARRITZ** : Hôtel du Palais

**PAU** : Hôtel Parc Beaumont

**CARCASSONNE** : Hôtel de la Cité

**BAUX DE PROVENCE** : Domaine de Manville

**SAINT TROPEZ** : Château de la Messardière

L'hébergement en chambres single et le sur-classement en suite sont possibles en supplément, dans la limite des places disponibles.

**10) DROITS D'ENGAGEMENT**

Droits d'engagement : 4690€ (2000€ d'acompte à l'engagement et le solde à réception de la facture)

Ils incluent pour un équipage de deux personnes et leur véhicule:

- l'encadrement logistique
- la signalétique rallye
- le road-book
- la sécurité des parcs
- 5 nuits en chambre double ou twin pour 2 personnes avec petits-déjeuners
- 4 repas déjeuner avec boissons
- 5 dîners avec boissons
- le convoyage des bagages
- les assurances
- l'assistance mécanique
- les cadeaux...

**11) OPTIONS ET SUPPLEMENTS**

- Nuitée supplémentaire le 7 octobre 2018 : Hôtel du Palais à Biarritz
- Nuitée supplémentaire le 13 octobre 2018 : Château de la Messardière à Saint Tropez
- 2 singles : nous consulter.
- Une personne supplémentaire : nous consulter.

Aucun engagement ne sera confirmé sans acompte.

Le retour à CNP par les concurrents du bulletin d'engagement implique la connaissance et l'acceptation du règlement et des conditions de vente. Le bulletin d'engagement et le règlement sont portés à la connaissance des concurrents et mis à leur disposition en permanence sur le site internet [www.rallye-entre2mers.com](http://www.rallye-entre2mers.com)

**12) CLOTURE DES INSCRIPTIONS**

5 septembre 2018.

Nous vous recommandons de nous retourner très rapidement votre dossier d'inscription complet, les confirmations se faisant par ordre d'arrivée des bulletins. Une liste d'attente en fonction des places disponibles sera proposée.

**13) CONDITIONS DE VENTE**

Les demandes d'inscription ne seront prises en compte qu'à réception du bulletin d'inscription, accompagné des documents requis (copie de la carte grise, attestation d'assurance), ainsi que du montant de l'acompte. Ce dossier constitue une demande d'inscription de la part du concurrent et ne présume en rien de l'engagement de l'organisateur quant à l'acceptation de cette candidature.

**14) ANNULATION**

L'annulation de l'engagement par un participant pour quelque motif que ce soit, dûment notifié à l'organisation, entraîne le versement des frais variables :

- jusqu'au 1 Aout 2018 : 500 € (frais de dossier et réservations)
- entre le 1 aout et 4 septembre 2018 : 50 % du montant total des droits et options
- après le 5 septembre 2018 : l'intégralité de droits et des options.

**15) TRANSPORT DES VEHICULES PAR CAMION « PORTE-VOITURE » ET ASSURANCE\***

Notre prestataire habituel est une entreprise de transport spécialisée dans le transport international de véhicules de prestige.

Nous vous proposons de prendre en charge votre voiture depuis PARIS jusqu'à BIARRITZ, et/ou depuis la ville d'arrivée SAINT-TROPEZ jusqu'à PARIS.

Vous pouvez n'utiliser ce service-transporteur que pour l'aller ou que pour le retour.

Le retour vers LYON, GENEVE, ZURICH, BRUXELLES (lieu de livraison à préciser) est également proposé, nous consulter.

Le temps d'acheminement est de 3 jours minimum. A SAINT-TROPEZ les véhicules sont pris en charge sur le parc d'arrivée.

Si plusieurs participants (de 4 à 8) sont intéressés par un transport groupé depuis une autre ville, nous étudions l'hypothèse d'une prise en charge spécifique.

La société Transports ROMANIS, en accord avec Cyril Neveu Promotion (CNP), prend systématiquement pour le compte de CNP et des participants propriétaires des véhicules, une assurance marchandise transportée « tous risques » à hauteur de 125000 € par voiture confiée. Si la valeur d'une voiture transportée dépasse ce montant, Transports ROMANIS vous propose et vous conseille de souscrire un complément d'assurance pour la valeur excédentaire, moyennant une prime de 0.40 % de la valeur complémentaire à assurer au-delà de la somme de 125000 € convenue.

**16) ASSURANCES****A) GENERALITES**

Le Rallye ENTRE 2 MERS est une manifestation de gentlemen drivers – gentlewomen - qui rassemble des propriétaires de véhicules historiques, Classic cars, en dehors de toute notion de vitesse ou de compétition.

Les propriétaires des véhicules engagés font leur affaire de l'assurance auto responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

Ils ont la charge de vérifier l'étendue de leurs garanties auprès de leur assureur avant l'épreuve.

Les véhicules circulent sur route : Ils doivent être conformes au Code de la route, être munis de leur certificat d'immatriculation, d'un certificat de contrôle technique valide (si requis) et d'un certificat d'assurance valable.

Chaque participant et son (sa) coéquipier(e) déclarent décharger l'Organisation de toute responsabilité découlant de l'usage de sa voiture durant le déroulement du rallye pour tous dommages corporels ou matériels.

A cette fin, il (elle) fait précéder la signature de son bulletin d'engagement de la mention « Lu et approuvé », et de la mention manuscrite «Je reconnais avoir pris connaissance sur le site du Rallye ENTRE 2 MERS du Règlement et des Conditions de vente, m'engage à le respecter et me porte fort de mon co-équipier quant à cet engagement »

Le contrat conclu entre les participants et l'organisateur est régi par la loi française. Tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux de Paris.

### B) OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS POUR LES ROULAGES SUR CIRCUITS

Tout équipage ne respectant pas les obligations ci-dessous se verra refusé l'accès au circuit.

**1) Port du casque** Le port du casque est OBLIGATOIRE pour toute personne présente à bord du véhicule.

#### 2) Eléments de sécurité

La présence d'un CROCHET DE REMORQUAGE (ou assimilé) est OBLIGATOIRE pour tous les véhicules

#### 3) Respect des drapeaux

Tout pilote ne respectant pas les drapeaux qui lui sont présentés sur les circuits pourra être exclu de l'épreuve

- Drapeau Vert : Début de la session
- Drapeau Jaune : Danger, Ralentir, Défense de dépasser
- Drapeau Rouge : Arrêt de la session de roulage, finir le tour en cours et sortir du circuit par la pitane
- Drapeau Bleu : Un concurrent plus rapide veut vous doubler, cédez le passage
- Drapeau Noir : Le concurrent concerné est exclu de la session et doit sortir du circuit par la pitlane
- Drapeau Blanc : Dernier tour avant la fin de la session de roulage
- Drapeau à Damiers : Fin de la session, finir le tour en cours et sortie du circuit par la pitlane

### C) ASSURANCES SPECIFIQUES

Généralement, pour l'ensemble des compagnies d'assurances, 2 types d'exclusions sont à rappeler aux participants:

#### 1) Exclusion commune à toutes les garanties\*\*

Sont exclus tous les dommages survenus au cours d'épreuves, courses, compétitions ou leurs essais, soumis par la réglementation en vigueur à l'autorisation préalable de pouvoirs publics

#### 2) Exclusion liée aux garanties dommages\*\*\*

Sont exclus tous les dommages subis par le véhicules à l'occasion de son utilisation sur tous circuits.

\*\* *L'organisateur répond à l'exclusion générale 1)* ci-dessus par la souscription d'un contrat spécifique auprès de l'AMSRE (RC organisateur d'une manifestation de véhicules terrestres à moteurs) avec délivrance d'un attestation de police d'assurance conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport. Ce contrat couvre au travers de l'organisateur qui s'y oblige, la responsabilité civile automobile de chaque inscrit durant sa participation.

\*\*\* *Concernant l'exclusion 2)* ci-dessus, il appartient à chaque participant de faire son affaire personnelle de la garantie dommages au véhicule, soit en acceptant et en supportant le risque, soit en se rapprochant de son assureur, soit en souscrivant un contrat spécifique.

Le participant fait en effet son affaire personnelle de la souscription d'une police d'assurance tous risques couvrant la circulation de son véhicule sur des circuits automobiles.

### 17) RENONCIATIONS A RECOURS A L'EGARD DE CNP

CNP assurant de nombreux services dans l'organisation du Rallye Entre 2 Mers, les participants s'engagent à renoncer à tous recours qu'ils pourraient exercer à l'égard de CNP, dont la responsabilité se trouverait engagée dans la réalisation de dommages matériels, de frais ou de pertes :

- le transport des véhicules de rallye sur camion porte-voiture
- le prêt du véhicule de courtoisie mis à disposition par CNP en cas de panne
- les interventions de réparations mécaniques effectuées par les équipes de mécaniciens CNP
- la perte et/ou la détérioration d'objets lors du transport des bagages confiés à CNP (valises, sacs...), sont également exclus tous les objets précieux.

### 18) RENSEIGNEMENTS

La participation au Rallye ENTRE 2 MERS ne requiert ni licence, ni homologation du véhicule, ni assurance spécifique.

Pour tout renseignement ou pour organiser un transport, vous pouvez prendre contact :

Cyril NEVEU : +33 6 80 96 57 85

Aurélien HAMART : +33 6 77 60 69 89

[info@rallye-entre2mers.com](mailto:info@rallye-entre2mers.com)

### 19) COORDONNEES BANCAIRES

(Lors de votre demande de virement faire préciser le donneur d'ordre par votre banque).

**TITULAIRE DU COMPTE:** Sarl Cyril Neveu Promotion

**BANQUE:** HSBC FRANCE **CODE BANQUE:** 30056

**CODE GUICHET:** 00958 **Cpte N°:** 09580010163 **CLE RIB:** 57 **SWIF CODE:** CCFRFRPP

**IBAN:** FR76 3005 6009 5809 5800 1016 357